



Il y a 120 ans, les inventaires des biens de l'Église...



La foule aux abords de l'église le 9 février 1906. Au fond, on distingue l'ancienne gare. Anonyme, AMSGL, 3Fi202

« *Honteux comme des renards...* », ce commentaire librement inspiré de la morale de la fable *Le renard et la cigogne* de Jean de La Fontaine, légende cette carte-photo conservée aux Archives municipales de Saint-Germain-en-Laye. La photo a été prise le 9 février 1906 à la sortie de l'église Saint-Germain alors que l'agent des Domaines et le maire la quittent en début d'après-midi sans avoir pu mener à bien l'inventaire qu'imposait la loi de séparation des Églises et de l'État votée quelques semaines plus tôt. Retour sur l'inventaire des biens de la fabrique de la paroisse Saint-Germain.

Depuis le Concordat de 1801, les biens mobiliers et immobiliers utilisés pour le culte sont gérés par des établissements publics : fabriques¹, menses épiscopales ou curiales (destinées à assurer les dépenses personnelles et pastorales de l'évêque ou du curé) ou séminaires.

La loi de séparation des Églises et de l'État votée le 9 décembre 1905 prévoit la disparition de ces établissements publics et l'affectation de leurs biens à des associations culturelles à créer. La nécessité de procéder à l'inventaire de ces biens est naturellement apparue au cours des débats si bien que l'article 3 de la loi prévoit l'établissement d'inventaires par l'administration des Domaines pour préparer cette dévolution. Cependant, dans un sentiment généralisé de menace de spoliation, une circulaire du 2 janvier 1906 destinée aux agents des Domaines stipulant que « *les agents chargés de l'inventaires demanderont l'ouverture des tabernacles* », est jugée provocatrice par les milieux catholiques et met le feu aux poudres.

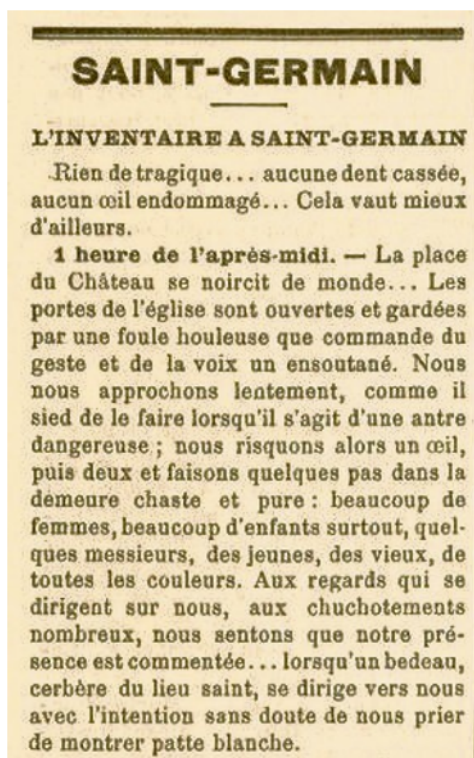
¹ Le Conseil de fabrique, composé de clercs et de laïcs, a la responsabilité, jusqu'en 1905, de la collecte et de l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction et à l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : églises, chapelles, argenterie, luminaires, ornements, etc. Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église. Un marguillier est un membre du conseil de fabrique.

Si l'expression du mécontentement prend le plus souvent la forme de protestations lues solennellement à l'agent des Domaines, les inventaires sont rapidement émaillés de troubles plus graves. Les 1^{er} et 2 février, d'importantes échauffourées à l'église Sainte-Clotilde et à Saint-Pierre-du-Gros-caillou à Paris font plusieurs dizaines de blessés et contusionnés. À Versailles, le 8 février, veille de l'intervention prévue à Saint-Germain-en-Laye, la tentative d'inventaire des biens de l'église Saint-Symphorien tourne à la bataille rangée : face à la population hostile massée aux abords et dans l'église, les forces de l'ordre sont appelées et le préfet Poirson venu sur place est blessé à la tête par des chaises jetées depuis la tribune. Six défenseurs de l'église sont arrêtés dont un vicaire.

C'est donc dans un contexte explosif que doit avoir lieu l'inventaire des biens de la fabrique de la paroisse Saint-Germain. A 14h, ce vendredi 9 février 1906, une foule curieuse est massée place du Château quand le maire, Léon Désoyer, et le receveur des Domaines de Saint-Germain-en-Laye, Alphonse Moine, se présentent à l'église.

Une première protestation est lue par l'abbé Duchemin² qui conclut en déclarant « *n'assister que passivement à cet inventaire* ». Puis, René Steckel, président du bureau des marguilliers, prend la parole pour lire la protestation du Conseil de fabrique qui craint un premier acte de mainmise sur les biens de celle-ci.

L'agent des Domaines en prend bonne note et déclare qu'il va procéder à l'inventaire. C'est alors que « *la foule des assistants s'y est vivement opposée et il nous a été impossible de remplir immédiatement notre mission* » rend compte le fonctionnaire dans son procès-verbal. La presse est un peu plus diserte. *Le Réveil* relate qu'une foule de 300 à 400 personnes se mit à hurler et à menacer le maire et le receveur qui « *furent mis à la porte avec plus ou moins de formes* », tandis que *La Liberté* évoque des cris « *A la porte ! Vive la liberté !* » poussés par des paroissiennes montées sur les chaises³.



L'Avenir de Saint-Germain, organe radical socialiste indépendant du 11 fev.1906, ADY

Léon Désoyer et Alphonse Moine se retirent à l'Hôtel de Ville afin de laisser le temps aux esprits échauffés de s'apaiser et à la foule de se disperser. C'est une attitude de sagesse : à leur retour à l'église à 16h, ils ne rencontrent plus de résistance et, en présence du curé, de ses quatre vicaires ainsi que de MM. Steckel, Duval et Favrel, respectivement président, trésorier et secrétaire du Conseil de fabrique, le fonctionnaire peut s'atteler à dresser l'inventaire en commençant par la sacristie. L'inventaire se poursuit les 12, 16 et 17 février du sol au clocher (où sont deux cloches respectivement de 400 et 800 kg), chapelle après chapelle, sans oublier la déclaration de l'actif et du passif. Sans surprise, l'abbé Duchemin s'oppose à l'ouverture du tabernacle et le receveur se contente de sa déclaration.

Les 28 pages de l'inventaire conservé aux Archives départementales des Yvelines⁴, sans être d'une extrême précision, offre néanmoins un instantané de l'état de l'église et de son mobilier en 1906.

L'inventaire se poursuit en mars à Saint-Germain avec celui des biens de la fabrique presbytérale administrant le temple protestant qui ne rencontre nulle protestation de la part du pasteur Rayroux.

Marielle Rigault
Responsable des Archives municipales

Pour en savoir plus :

Philippe Boutry, André Encrevé (dir.), *Vers la liberté religieuse*, Bordeaux, Éditions Bière, 2006.
Mathilde Guilbaud, « La loi de 1905 ou l'impossible rupture », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°28, 2004, p.163-173
Florence Bourillon, « La vie religieuse à Saint-Germain-en-Laye », *BAVSG*, n°47, 2010, p. 177-190.
Jean-Marie Mayeur, *La séparation des Églises et de l'État*, Éditions de l'atelier, 2005.
Jean-Claude Pelletier, « Histoire de la paroisse de Saint-Germain », *BAVSG*, n°57, 2020, p. 159-174.

² Louis Lucius Duchemin (Boissy-sans-Avoir, 1855 - Saint-Germain-en-Laye, 1928) fut curé-doyen de Saint-Germain-en-Laye durant 25 ans, de 1903 à 1928.

³ AMSGL, *La Liberté* 12PER et *Le Réveil* 10PER

⁴ ADY, 1V 309. Les protestations sont annexées à l'inventaire.